

Année scolaire : 2017-2018
Numéro de séance : 1718/04
Date de convocation : 23 janvier 2018
Présidence de : M. Romain RAOUL,
Proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 23
Nombre d'absents excusés : 7

Dossier suivi par
Yves Gamier
Téléphone
02 99 16 80 80
Fax
02 99 16 80 81
Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



Lycée Hôtelier



Dinard

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
- approbation des PV des CA du 26/09/2017 ;	Vote	3		
- approbation de l'ordre du jour ;	Vote	3		
<u>Affaires administratives et financières</u>				
- Installation de la Commission Éducative ;		4		
- DBM 2017 et 2018 pour vote et information ;		4		
- Contrats et conventions :	Vote	4-5	36 et 37/17-18	
- Tarifs ;	Vote	5	35/17-18	
- Voyages scolaires – Bilans ;	Vote	5-6	40 à 46/17-18	
- Répartition et critères d'attributions fonds sociaux ;	Vote	6-7	38 et 39/17-18	
- Point sur les travaux du B2 ;		7		
<u>Vie scolaire et pédagogique</u>				
-		8		
<u>Moyens d'enseignement et pédagogiques</u>				
- DGH 2018-2019 : répartition des moyens		9		
<u>Questions diverses.</u>				
- Loi even.		10		

Signatures

Le Président

M. Romain RAOUL



Le Secrétaire

M. Mikaël JOLY





PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 06 février 2018

2/10

Titulaires	P	A	E	Suppléants	P	A	E
Membres de Droit							
M. Romain RAOUL	1						
M. Stéphan GUILLEMOT	1						
M ^{me} Anne-Laure LEGAILLARD	1						
M. Alain BERNARD	1						
M. Mikaël JOLY	1						
Représentants du Conseil Régional							
M. Martin MEYRIER		1					
M. Stéphane PERRIN			1				
Représentants de la commune siège							
M ^{me} Claudia CARFANTAN	1			M ^{me} Patricia PERRIER			
M ^{me} Catherine GUGUEN-GRACIE			1	M. Jean-Claude MAHE	1		
Personnalité Qualifiée							
M. Bruno VILT	1						
Personnels d'Enseignement et d'Education							
M ^{me} Martine MARTIN	1			M. Matthieu PERROUD	1		
M. Sébastien CHAUVEAU	1			M ^{me} Véronique MARZIN			
M ^{me} Nicole CABIOC'H	1			M. Ludovic PORTIER			
M. Olivier LOUETTE	1			M. Fabrice LE BRET			
M. Yann-Mikaël TRIHAN	1			M. Christophe PINAUD			
M ^{me} Virginie NORRET			1	M ^{me} Catherine LE LAY			
M. Lionel LE SAOUT			1	M. Denis RIAUD			
Personnels ATOSS							
M. Laurent SECHER	1			M. Yves GARNIER			
M ^{me} Delphine ACLOQUE	1			M ^{me} Martine JEHAN			
M. Philippe ROUSSEL	1			M. Alban VINET			
Représentants des Parents d'Elèves							
M ^{me} Sylvie GUILLOSSOU	1			M. Hervé ROZE			
M ^{me} Sandrine MONNET			1	M ^{me} Carole BAZILE	1		
M. André MORICE	1			M ^{me} Laïla MARIN			
M ^{me} Régine MORICE			1	M ^{me} Geneviève CAUVIN		1	
M ^{me} Christine ROBERT	1			M. Michael CAROUX			
Représentants des élèves							
M ^{elle} Léonie GUILLARD (TSTHR1)		1		M. Lucas REGEART (TSTHR1)			
M ^{elle} Ilaria ROBERT (TPRO1)			1	M ^{elle} Agathe BAGOURD (TPRO2)			1
M. Loup THEREZO (1STHR2)	1			M. Guirec FOUCAULT (1STHR1)			
M ^{elle} Théo MINOC (2TSA)	1			M. Baptiste SARRAZIN (TPro4)			
M. Arthur LEVENTI (TPro1)			1	M. Clément FOUCRE (TPro3)			
Totaux	20	2	8		3	1	1



Ouverture de séance. 18h00

3/10

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 23 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 novembre 2017, est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec l'ajout du point suivant dans les affaires administratives et financières :

- Installation de la commission éducative.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0





- RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières

1. Installation de la commission éducative

4/10

1.1. Présentation / contexte

M. le Proviseur présente la commission éducative, en donne sa composition (voir pièce jointe) et procède à son installation.

2. Décision budgétaire modificative

2.1.1. DBM pour information – exercice 2017

2.1.2. DBM pour information – exercice 2018

2.2. Présentation / contexte

2.2.1. DBM pour information – exercice 2017

La Décision Modificative Budgétaire n° 10 regroupe les opérations suivantes :

- Ajustement des crédits de taxe d'apprentissage (+ 33 206,54€) ;
- Ajustement (ouvertures des crédits à hauteur de la dépense réelle) de diverses subventions pour des équipements généraux et pédagogiques et pour des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- Annulation et réinscription d'une subvention suite à une erreur d'imputation comptable : subvention inscrite au service ALO alors qu'elle devait être inscrite au service AP.

2.2.2. DBM pour information – exercice 2018

La Décision Modificative Budgétaire n° 10 regroupe les opérations suivantes :

- Budgétisation des subventions d'équipements non utilisées en 2017 (lave-verre pour la salle d'analyse sensorielle, mobilier Brasserie, défibrillateur) et attribuées en 2018 (chaises pour les salles du 2^{ème} étage du B2 pour 4 970,00€, chariots de stockage pour le matériels de lavage au service général pour 3 708,00€ et organisation des Olympiades des Métiers pour 3 500,00€) ;
- Budgétisation des divers voyages (Cardiff, Tours, Ecosse et Eco-navigation) ;
- Budgétisation du dispositif KARTA (financement de projets par la région entre 20% et 40% du montant prévisionnel de l'action).

3. Contrats et conventions

3.1.1. Contrat de maintenance et services avec la société AXIANS

3.1.2. Convention constitutive du GRETA Est-Bretagne

3.2. Présentation / contexte

3.2.1. Contrat de maintenance et services avec la société AXIANS

Contrat de maintenance et services avec la société AXIANS, concernant le standard téléphonique. Prix des prestations : 1 715,00€ HT par an (soit 2 058,00€ TTC).

3.2.2. Convention constitutive du GRETA Est-Bretagne

Modification de la convention constitutive du GRETA EST-BRETAGNE, en ce qui concerne la composition de son bureau.

3.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Contrat de maintenance et services avec la société AXIANS

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention constitutive du GRETA Est-Bretagne

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0



3.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Contrat de maintenance et services avec la société AXIANS
Délibération n° 36/17-18
Convention constitutive du GRETA Est-Bretagne
Délibération n° 37/17-18

5/10

4. Tarifs

4.1. Présentation / contexte

Vente de foie gras pour financer le voyage en Ecosse des MC Art de la Cuisine Allégée à 28,00€.

4.2. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

4.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 35/17-18

5. Voyages scolaires

5.1.1. Bilans des voyages

5.1.2. Budgets des voyages

5.2. Présentation / contexte

5.2.1. Bilans des voyages

- Élèves de 2 PRO2 en Touraine les 13 et 14 mars 2017, pour un montant final demandé aux familles de 110,00€ (conforme au budget) ;
- Élèves de 1 TS2, à Lyon du 27 au 30 mars 2017, pour un montant final demandé aux familles de 198,00€ (285,00€ au budget, soit un remboursement de 87,00€ par famille) ;
- Élèves de 1 STHR3, à Bruxelles du 25 au 28 avril 2017, pour un montant final demandé aux familles de 205,00€ (220,00€ au budget, soit un remboursement de 15,00€ par famille) ;
- Élèves de 1 STHR1 aux Iles Chausey (projet Eco navigation) du 3 au 5 mai 2017, pour un montant final demandé aux familles de 180,00€ (conforme au budget) ;
- Élèves de 1ère année de BTS RH, à Otzenhausen en Allemagne du 6 au 11 novembre 2017, pour un montant final demandé aux familles de 250,00€ (conforme au budget) ;
- Élèves de 2ème année de BTS (A, B et RH) à Paris du 27 au 30 novembre 2017, pour un montant final demandé aux familles de 190,00€ (conforme au budget).

5.2.2. Budgets des voyages

Séjour du 23 au 24 avril 2018, pour 15 élèves de mention complémentaire Bar et Sommellerie à Cognac. Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 2 280,00€, comprenant le transport et le repas sur le retour. Il est demandé une participation de 70,00€ par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (375,00€), par une aide prévisionnelle du dispositif KARTA de 20,00€ par élève (soit 300,00€) et par la participation à des actions (555,00€). Voir budget prévisionnel en annexe.

5.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Bilan voyage Touraine

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Bilan voyage Lyon

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Bilan voyage Bruxelles



6/10

<i>Votants : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Nuls : 0</i>
<i>Bilan voyage Iles Chausey</i>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Nuls : 0</i>
<i>Bilan voyage Otzenhausen</i>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Nuls : 0</i>
<i>Bilan Voyage Paris salon numérique</i>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Nuls : 0</i>
<i>Budget voyage Cognac</i>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Nuls : 0</i>

5.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Bilan voyage Touraine
Délibération n° 45/17-18

Bilan voyage Lyon
Délibération n° 42/17-18

Bilan voyage Bruxelles
Délibération n° 41/17-18

Bilan voyage Iles Chausey
Délibération n° 46/17-18

Bilan voyage Otzenhausen
Délibération n° 40/17-18

Bilan Voyage Paris salon numérique
Délibération n° 44/17-18

Budget voyage Cognac
Délibération n° 43/17-18

6. Fonds sociaux 2018

- 6.1.1. Répartition
- 6.1.2. Critères d'attributions

6.2. Présentation / contexte

La Direction des services départementaux de l'Ille et Vilaine a alloué au lycée hôtelier la somme de 12 110,00€ pour l'année 2018.

Il convient de prendre 2 délibérations :

6.2.1. Répartition

Répartition entre fonds social lycée et fonds social des cantines :

- Fonds social Lycéen : 11 110,00€
- Fonds social des Cantines : 1 000,00€

6.2.2. Critères d'attributions

Détermination des critères d'attribution des aides accordées au titre des fonds sociaux :

Les demandes sont présentées de façon anonyme par l'assistante sociale du lycée. Les critères d'attribution sont les suivants : quotient familial, situation familiale et financière (par exemple, famille monoparentale, surendettement, situation d'urgence, demande exceptionnelle). Dans la mesure du possible, une participation financière de la famille est demandée, mais une prise en charge complète peut être envisagée.

6.3. Commentaires / débat

Il est précisé que la dotation de fonds sociaux pour 2018 était en hausse.



M^{me} Martine MARTIN, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation (PEE), demande si le fonds social peut aider les élèves à payer la licence de l'association sportive. Il lui est répondu par l'affirmative.

6.4. Résultats du vote (le cas échéant)

7/10

Répartition

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Critères d'attribution

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

6.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Répartition

Délibération n° 38/17-18

Critères d'attribution

Délibération n° 39/17-18

7. Point sur les travaux du B2

7.1. Présentation / contexte

M. le Proviseur fait le point sur les travaux du B2. Le calendrier est respecté, les livraisons prévues interviendront normalement à la rentrée des vacances d'hiver. La salle de sommellerie sera livrée le 16 février. Les lames brise soleil seront posées à partir du 19 février. L'hôtel d'application devrait être livré d'ici la fin de l'année civile.

M. le Maire de Dinard fait état des travaux envisagés en collaboration avec le lycée et le conseil régional :

- Transformation de villa Surville en logements pour les étudiants pendant l'année scolaire et pour les saisonniers en été ;
- Aménagement des abords du boulevard Féart pour en faire un espace public partagé.





- **RUBRIQUE II. Vie scolaire et pédagogique**

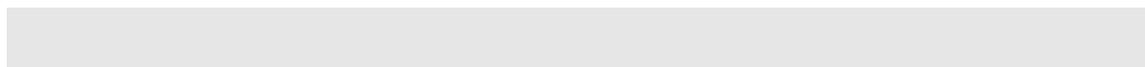
1. Question / Point abordé

8/10

1.1. Enoncé de la question ou du sujet abordé

1.2. Présentation / contexte

ETAT NEANT





- RUBRIQUE III. Moyens d'enseignement et pédagogiques

1. Préparation de la rentrée 2018 – Dotation Globale Horaire (DGH)

9/10

1.1. Présentation / contexte

M. le Proviseur-Adjoint présente la DGH et sa répartition (voir pièces jointes).

Les effectifs actuellement prévus à la rentrée 2018 sont de :

- 294 élèves en voie professionnelle ;
- 199 élèves en voie technologique ;
- 222 étudiants en voie post bac ;
- Soit un total prévisionnel de 715 élèves.

La capacité d'accueil en BTS passe à 3 divisions à 35 élèves du fait de la réforme du BTS.

1 485h00 sont allouées à l'établissement (dont 1 289,5 heures poste, 183,5 heures supplémentaires année et 12 heures à indemnité pour missions particulières).

1.2. Commentaires / débat

M^{me} MARTIN, représente des PEE déplore que le dispositif 3 enseignants pour 2 classes en EPS ne soit pas reconduit pour le niveau terminale technologique.

M. le Proviseur lui répond que la situation présentée ce jour n'est pas figée. Elle peut encore évoluer.

M. CHAUVEAU, représentant des PEE s'interroge sur le fait que la DNL (discipline non linguistique) n'apparaisse qu'en terminale.

En effet, une réflexion sera prochainement conduite en conseil pédagogique quant à la mise en œuvre des options DNL sur le lycée.

Les représentants des parents d'élèves demandent si le chinois est une option ou une 3^{ème} langue ?

Il leur est répondu que le Chinois est une deuxième langue pour tous les élèves ou une initiation pour les étudiants.

Enfin, les élèves s'interrogent sur les cours d'Italien.

Il n'y a pas de poste d'enseignant d'Italien actuellement. La situation pourrait évoluer à la prochaine rentrée



RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Question / Point abordé

1.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé

Comment est appliquée la loi Even lors de l'hébergement de séminaires dans le lycée.

10/10

1.2. Présentation / contexte

La question sera abordée lors de la prochaine réunion de commission d'hygiène et de sécurité.

19h55 – après épuisement des questions diverses, la séance est levée.